

Marché de Noël de Sherpa
130 boul. Charest Est
QC, G1K 0E2

CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL DE SHERPA 2026

***Merci de retourner ce formulaire accompagné de quelques images de vos créations au catherine.c@infopech.org.**

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste/artisan ou du kiosque : _____

Adresse :

Téléphone : _____

Courriel : _____

J'aimerais réserver un espace pour (matin, après-midi, journée complète) : _____

J'aurais besoin de (tables seulement, section de mur...) : _____

Produits

Brève description de vos produits/œuvres :



Services offerts par Sherpa

- La promotion et la publicité de l'événement ;
- Une journée complète de fin de semaine juste avant Noël : dimanche 20 décembre, 2026 de 9h à 16h ;
- Un espace gratuit pour exposer vos produits/œuvres (±2 mètres d'espace) ;
- La possibilité de réserver un espace pour une demi-journée (9h à 12h30 ou 12h30 à 16h) ou pour la journée complète ;
- Deux tables, des chaises ou tout autre support ayant été approuvé par Sherpa (au besoin) ;
- La possibilité d'effectuer des paiements par cartes, débit et crédit.

Conditions de l'exposant

En signant ce contrat, l'exposant s'engage à :

- Vendre uniquement des œuvres ou produits créés par lui-même ;
- Communiquer, dès l'inscription, ses besoins à l'équipe Sherpa (tables, chaises, section de mur...) ;
- Donner, dès l'inscription, la ou les plage(s) horaire(s) désirée(s) ;
- Avoir préparé ses articles, leurs prix et les boîtes, sacs et emballages appropriés ;
- Arriver une demi-heure à l'avance pour monter son kiosque ;
- Apporter ses items uniquement la journée même et quitter avec toutes ses choses à la fin de la journée ;
- Être présent et disponible tout au long de la période réservée ;
- Assumer toute responsabilité en lien avec ses produits/œuvres (attribuer les bons prix, surveiller pour le vol et les bris, etc.) ;
- Gérer les paiements en argent (s'assurer d'avoir assez d'argent liquide en petites coupures) ;
- Démonter son kiosque et être prêt à quitter pour 17h.



Paielements par cartes

Une explication du fonctionnement du système de paiement vous sera donnée.

La remise des recettes des ventes qui auront été faites par cartes sera effectuée au début de l'année 2027.

Tous les paiements seront effectués par dépôt direct. À noter qu'il pourrait y avoir des délais pour les paiements.

***Si votre candidature est retenue, vous devrez nous fournir un spécimen de chèque ou vos informations bancaires dès que possible.**

Résiliation et responsabilités

Sherpa se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat d'un exposant qui agirait à l'encontre du fonctionnement du Marché, et ce, sans compensation ni préavis.

Sherpa se réserve également le droit de refuser la candidature d'un artiste si ce dernier soumet des œuvres ou produits contenant des messages allant à l'encontre des valeurs de l'organisme et de ses standards de qualité.

Sherpa se dégage de toute responsabilité en lien avec le dommage, le vol ou la perte d'œuvres ou de produits pouvant subvenir, directement ou indirectement, dans le cadre du Marché de Noël.

Sherpa se réserve le droit de disposer, décorer et aménager l'espace du Marché à sa guise.

Contrat

Je confirme avoir lu les conditions de l'exposant et je m'engage, si ma candidature est retenue, à respecter lesdites conditions et à être présent au Marché de Noël durant la ou les plage(s) horaire(s) convenue(s).

Date : _____

Signature exposant : _____



Signature représentant de Sherpa : _____

